



# Assurance individuelle accident d'équitation

---

## **Couverture**

Réservée pour les cavaliers de 5 à 60 ans amateurs ou professionnels

## **Garanties**

- Décès : 75.000€ qui permettent de couvrir frais funéraires, droits de succession...
- Invalidité permanente : 150.000€ ou pourcentage de ce montant correspondant au taux d'invalidité ou barème de l'assureur. Une incapacité de 65% ou plus équivaut à une invalidité de 100%
- Les frais médicaux non supportés par la mutuelle ou une assurance soins de santé : 25.000€ sans franchise

## **Non-couverts**

Tout accident ne découlant pas de l'activité équestre.

## **Condition d'acceptation**

Déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de tout accident par le passé ou rapport médical si accident il y a eu.

## **Primes**

316.25€ ttc annuels

Tarifs et conditions en vigueur au 28/05/2021

## NOUVELLE DEMANDE ACCIDENTS CAVALIER

### 1- PRENEUR D'ASSURANCE

NOM ET PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
LOCALITE	
TELEPHONE / FAX	

### 2- ASSURE (si différent du preneur d'assurance)

NOM ET PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
LOCALITE	
TELEPHONE / FAX	
ETAT PHYSIQUE : l'assuré souffre-t-il actuellement d'une infirmité ou maladie de nature à aggraver le risque ou toute autre atteinte importante à l'intégrité physique ? si oui laquelle ?	OUI / NON
ANTECEDENTS dates des accidents antérieurs	
Circonstances	
taux d'invalidité et séquelles	

**J'accepte que les réponses à toutes les questions qui précèdent soient sauvegardées dans le fichier clients de Watinco. Aucune de ces données ne sera transmise à des tiers à l'exception des assureurs concernés**

Date

Signature